



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mairie Saint Jean Lasseille
COURRIER REÇU LE

Le Préfet

- 3 JUIL. 2018

Perpignan, le 02 JUIL. 2018

Monsieur le Maire,

Par lettre reçue en préfecture le 02 juillet 2018, vous m'informez de votre décision de démissionner de vos fonctions de maire de la commune de Saint-Jean-Lasseille, pour des raisons personnelles.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales, j'ai décidé d'accepter cette démission qui deviendra définitive dès réception de ce courrier par vos soins.

Dès à présent, il appartient à votre premier adjoint d'assurer les fonctions de premier magistrat de la commune, dans l'attente de l'organisation d'élections partielles et de celles d'un nouveau maire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe CHOPIN



Monsieur Roland NOURY
Maire de Saint-Jean-Lasseille
30 avenue de la mairie
66300 Saint-Jean-Lasseille